

SODIAL - LE GALL
Société par actions simplifiée au capital de 170 000 euros
Siège social : 124, Vieille Route de Rosporden, 29000 QUIMPER
SIREN 340 716 331 RCS QUIMPER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 31 MARS 2012

Le 31 MARS 2012,
A 9 heures,

Les associés de la société SODIAL - LE GALL se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mikaël KERBOURC'H, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Laëtitia KERBOURC'H est désignée comme secrétaire.

La société GORIOUX - FARO ET ASSOCIES - G.F.A., Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3 550 actions sur les 3 550 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant le quorum requis est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social du 124, Vieille Route de Rosporden, 29000 QUIMPER à la **Z.I. de Kerdroniou, 4, rue Robert Guichaoua - 29000 QUIMPER**, et ce, à compter de ce jour.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 3 - SIEGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : Z.I. de Kerdroniou, 4, rue Robert Guichaoua - 29000 QUIMPER".

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Mr Mikaël KERBOURC'H

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop and a diagonal stroke crossing it.

La secrétaire
Mme Laëtitia KERBOURC'H

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a horizontal stroke.

**DECLARATION SOUSCRITE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 123-110 DU CODE DE
COMMERCE**

Je soussigné Mikaël KERBOURC'H,

Agissant en qualité de Président de la société SODIAL - LE GALL, société par actions simplifiée au capital de 170 000 euros, immatriculée sous le numéro SIREN 340 716 331 RCS QUIMPER,

Déclare et atteste que les sièges sociaux antérieurs de la société SODIAL - LE GALL sont les suivants :

- Route de Coray – 29000 QUIMPER
(constitution de la société – 23 Mars 1987)
- 110, Vieille Route de Rosporden – 29000 QUIMPER
(Assemblée générale extraordinaire du 4 Janvier 1989)
- 124, Vieille Route de Rosporden – 29000 QUIMPER
(Assemblée générale extraordinaire du 28 Septembre 1993)

Fait en deux exemplaires
A QUIMPER
Le 31 MARS 2012

Mr Mikaël KERBOURC'H

